

DEPARTEMENT DU TARN



**COMMUNE  
DE SALVAGNAC**

81630 SALVAGNAC

Tél. 05.63.33.50.18

Fax. 05.63.33.57.73

Courriel: [mairie.salvagnac@wanadoo.fr](mailto:mairie.salvagnac@wanadoo.fr)

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 novembre 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 9 novembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur MIRAMOND Bernard, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 15 - présents : 11 - votants : 12 - absents : 4 -procurations : 1

**Etaient présents** : Mireille BRUNWASSER - Olivier LECOMTE - Frédérique MASSAT - Roland BALARAN— Régine ADDED - Yves GERAUD - Philippe CHANEZ— Antoinette PRADIER – Edwige ALBAULT - Sonia AUBERTIN -

**Absent ayant donné procuration** : Maxime LOGER a donné procuration à Frédérique MASSAT

**Etaient absents** : Virginie CHEVALIER – François ANCILOTTO– Bernard VILLARET—

**Secrétaire de séance** : Mireille BRUNWASSER - Christelle TORENTE

Le compte-rendu du conseil municipal du 7 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

**Proposition de titularisation de l'agent administratif et technique,**

Recrutée en CDD pendant un an puis stagiaire pendant un an, agent polyvalent ayant fait ses preuves au cours de ces 2 années. Il est proposé qu'elle soit titularisée au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Voté à l'unanimité

## **Organisation du temps de travail : passage aux 1 607 heures annuelles,**

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a organisé la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures.

Un délai d'un an à compter du renouvellement des assemblées délibérantes a été imparti aux collectivités et établissements pour définir, dans le respect des dispositions légales, les règles applicables aux agents.

Dans notre collectivité, tous les agents sont à 35 heures/semaine à l'exception d'un agent qui travaille à 39 h/semaine. Ce dernier bénéficiera de 23 jours d'A.R.T.T.

Voté à l'unanimité

## **Autorisation générale et permanente des poursuites par le comptable de la collectivité,**

Le comptable du Trésor public est autorisé par M le Maire à poursuivre tout débiteur de la collectivité locale n'ayant pas acquitté sa dette.

Une autorisation permanente et générale de poursuites pour la mise en œuvre d'opposition à tiers détenteur et de saisies pour l'ensemble des budgets de la collectivité sera donnée au comptable de la collectivité de Salvagnac.

Voté à l'unanimité

## **Approbation de la révision libre des attributions de compensation – rapport de la CLECT,**

Pour notre commune, la proposition de révision des attributions de compensation porte sur 3 points :

- Équipements sportifs : Correction de l'évaluation du coût net des équipements en supprimant des dépenses d'investissement significatives et non régulières ainsi que l'application d'une déduction de 50 % sur la retenue sur attribution de compensation envisagée.

- Voirie : Correction des retenues sur attributions de compensation 2021 en fonction des enveloppes voiries définies par la commune.
- La compétence scolaire : Ajout d'une retenue supplémentaire aux attributions de compensation actuelles, du fait de la fiscalisation de la compétence en mars 2021. Les retenues scolaires sont ainsi neutralisées et la compétence est financée par la fiscalité en lieu et place des attributions de compensation.

L'intégration de ces motifs de révision libre, comme indiqué au rapport de la CLECT ci-annexé, porte le niveau des attributions de compensation à verser par l'agglomération aux communes à 5 767 644 € en 2021 puis 5 952 788 € en 2022.

Pour notre commune, la révision fait évoluer l'attribution de compensation, soit précédemment la contribution de la commune, (AC négative), d'un montant de - 210 502,00 €, à dorénavant une contribution de la commune, (AC négative), d'un montant de -110 696,00€ en 2021, puis -101065 € en 2022 comme indiqué au rapport. Cette diminution est compensée par l'augmentation de la part de la Communauté d'Agglomération de taxe foncière prélevée sur notre commune.

Voté à l'unanimité

### **Présentation schéma cyclable,**

Suite à la décision de la municipalité de participer à la démarche d'élaboration du volet 3 du schéma cyclable communautaire, plusieurs réunions, auxquelles Olivier Lecomte a participé, ont été organisées par le délégué communautaire en charge du plan vélo.

Une étude menée par l'établissement Iter (coopérative de conseil en mobilité) a permis de définir les orientations possibles relatives aux différents aménagements réalisables sur notre commune pour sécuriser et améliorer les déplacements en vélo.

Après présentation des différents documents élaborés par Iter, la décision est prise d'affiner nos besoins et éventuelles orientations en commission « Cadre de vie, environnement, développement économique et durable » de la commune.

### **Transfert de l'excédent d'assainissement à l'Agglomération Gaillac-Graulhet,**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la communauté d'agglomération est devenue compétente, aux termes des lois et articles susmentionnés, en matière d'Eau Potable et d'Assainissement Collectif.

Les impayés éventuels étant restés dans les restes à recouvrer communaux, un transfert intégral de résultat devrait intégrer cette correction opérée sur le budget principal communal.

Le compte de gestion 2019 Assainissement de Salvagnac fait apparaître les soldes suivants :

- Résultat de fonctionnement : + 90 634.10 €
- Résultat d'investissement : - 5 908.27 €
- **Solde du budget : 84 725.83 €**

En 2020, le budget communautaire Assainissement a géré les écritures comptables en assurant par la comptabilité analytique des équilibres par communes.

Pour Salvagnac, les résultats du compte administratif 2020 Assainissement sont les suivants :

- Résultat de fonctionnement : - 4 587 €
- Résultat d'investissement : 6 229 €
- **Solde du budget : 1 642 €**

Après concertation entre la commune et la communauté d'agglomération, il est proposé d'approuver le transfert intégral d'excédent de la compétence **Assainissement Collectif** à hauteur de **84 725 €**. En effet, malgré une clôture excédentaire de l'enveloppe de Salvagnac sur le budget communautaire, le projet de travaux en cours de réalisation nécessite un autofinancement suffisant au regard de l'ampleur de l'opération.

Il est rappelé qu'en cas de besoin de financement sur les exercices 2022 et suivants, en l'absence de versement intégral des excédents communaux, la hausse de la tarification sera le seul moyen permettant d'équilibrer les comptes. Pour les communes ayant transféré leurs excédents au-delà du besoin de financement du budget communautaire en 2020, le recours à l'emprunt par la communauté sera pratiqué pour les travaux d'investissement.

Voté à l'unanimité

## **Assainissement : projet nouveau système de traitement,**

Afin de résoudre le dysfonctionnement de nos systèmes d'épuration, une étude initiée par le Syndicat des Eaux du Gaillacois a été confiée au Bureau Etudéo. Ils proposent de ne faire qu'un seul système d'assainissement selon la filière de filtres à roseaux.

Faire un assainissement avec des roseaux.

## **Approbation des tarifs de la location de l'ECRIN (Ancien Presbytère),**

Les tarifs proposés sont les suivants

- Tarifs de mise à disposition par jour :
  - gratuit pour les associations de la commune avec dépôt d'une caution de 500€ ou 1000€ si utilisation du matériel technique, pour une résidence 20 € jour pour les dépenses d'électricité et d'eau
  - pour les associations extérieures et autres organismes : ensemble de l'espace 200€, petite salle de réunion 80€, grande salle 150€ (500 € la semaine), accès à l'espace bar dans tous les cas.

Voté à l'unanimité

## **Présentation du budget pour le projet « la cabine ».**

Frédérique Massat présente le projet LA CABINE porté par l'association salvagnacoise Lumen &CO. Ce projet consiste à proposer un jeu de piste au départ de la Cabine Téléphonique au centre du village qui permettra de visiter le village et ses lieux emblématiques via des contenus visuels et audio-phoniques consultables sur smartphone. Il y a donc un intérêt culturel, artistique et touristique. Des demandes de subventions sont en cours auprès du conseil départemental et prochainement de la DRAC. Subvention refusée par le conseil régional sur appel à projet car de nombreux projets similaires en cours de réalisation. Le comité qui a déjà travaillé sur ce projet, avait permis le recueil d'un enregistrement vidéo de M. Jean Lauzeral, maire honoraire, qui pourra servir de support au contenu médiatique. Il y raconte l'histoire du village avec ses talents de conteur.

Projet de 13 370 € porté par l'association Lumen & Co, subvention à un projet demandée 3000 €.

Engagement sur 3000 € en fonction des subventions des autres partenaires proposé par M le Maire.

6 voix pour, 5 contre et 1 abstention.

## **Convention de mandat avec la C.A.G.G. pour la réalisation d'un projet de collecte de pneus agricoles,**

La Communauté d'Agglomération a décidé d'organiser la collecte et le recyclage des pneus usagés des agriculteurs du territoire communal via les opérations suivantes :

- Préparation logistique de la collecte de pneus agricoles usagers, en lien avec les agriculteurs et les communes
- Collecte de ces pneus et transport à un point de recyclage
- Bilan détaillé de chaque point de collecte, par commune

Il convient de fixer les modalités de la convention par laquelle la Commune, entend confier aux services de la Communauté d'agglomération une opération globale en matière de collecte et recyclage de pneus agricoles. La participation communale serait de 6 % du coût de la collecte et de recyclage.

Voté à l'unanimité

### **Prise en charge des frais de déplacement des élus.**

Les élus peuvent, au cours de leur mandat, être amenés à engager certains frais liés à l'exercice de leurs fonctions. Les conseillers municipaux peuvent bénéficier du remboursement des frais de déplacement et de restauration qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou des organismes où ils représentent la commune, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci.

Le remboursement des frais de restauration sera effectué sur présentation de la note de restaurant et le remboursement des frais de déplacement selon le barème suivant :

Taux des indemnités kilométriques (utilisation du véhicule personnel) :

Barème applicable depuis le 1er mars 2019 (décret n° 2019-139 du 26 février 2019)

Catégories (puissances fiscales du véhicule)	Jusqu'à 2000 kms	De 2001 à 10 000 kms	Au-delà de 10 000 kms
De 5 CV et moins	0,29 €	0,36 €	0,21 €
De 6 à 7 CV	0,37 €	0,46 €	0,27 €
De 8 CV et plus	0,41 €	0,50 €	0,29 €

Voté à l'unanimité

#### Questions diverses

- Facturation assainissement 2020 et 2021
- Renouvellement du parc informatif (Serveur mairie, poste fixe accueil, 2 pc portables et 5 écrans)

3 entreprises ont été contactées. 2 sont retenues.

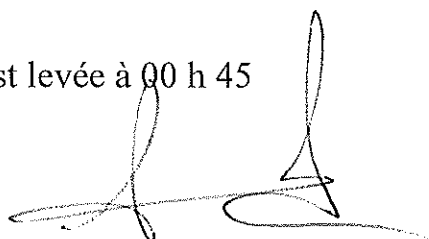
- Une station-service est à l'étude, le Sdet envisage d'installer 2 nouvelles bornes électriques de recharge rapide.
- Un concert va être organisé à l'église le 27 novembre pour la toile de Dèzes. La compagnie reversera un euro par entrée et la paroisse reversera la participation demandée à la compagnie soit 100 €.
- Le chemin du Forgeron à Saint Angel est en très mauvais état. Quand les travaux de construction effectués par le propriétaire seront terminés, la route sera remise en état.
- Mireille BRUNWASSER nous informe : Une réunion aggro précise que le budget petite enfance est extrêmement tendu. En 2021, 270 demandes de places en crèches collectives n'ont pas été satisfaites. (150

en 2020). La proposition de la commission petite enfance est d'ouvrir 30 places en crèche au cours du mandat. 20 à Gaillac, 10 à Rabastens. A voir si confirmation au moment du vote du budget. L'agglo devrait également réduire le budget scolaire. Le personnel périscolaire risque d'en pâtir, avec des remplacements pas toujours assurés et des consignes de réduction du temps de ménage pour un même travail. Concernant les travaux à l'école, une étude devrait démarrer début décembre, intégrant le préau, la suppression des modulaires, la rénovation énergétique, etc. Un préprogramme pluriannuel, d'où sortiraient des priorités. Enseignants, agents périscolaires, parents d'élèves, élus sont invités à la réflexion et à l'échange. La préparation du budget scolaire est en cours et doit respecter les consignes de baisse des dépenses.

- Finitions à faire à l'ECRIN (Ancien Presbytère) : affichage – décoration – étagères à poser

- La route de Margat n'est toujours pas finie. Le travail a été mal effectué.

La séance est levée à 00 h 45

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.